

élevés des arts et des sciences naturelles dans les Ecoles contrôlées par l'État, dont le devoir est de fournir et de protéger toutes les choses qui tendent au bien-être moral des citoyens, en tout temps qu'ils vivent paisiblement ensemble avec la part nécessaire de biens temporels, et conformément aux lois créées par l'autorité civile."

Puis le légat papal insiste naturellement sur le devoir des parents vis-à-vis l'Église et sur leur droit vis-à-vis l'État de donner à leurs enfants une éducation chrétienne et catholique.

"L'Église catholique, dit-il, en général, et surtout le Saint Siège, bien loin de condamner ou de traiter avec indifférence les Ecoles publiques, désire plutôt que, par l'action conjointe des autorités civiles et ecclésiastiques, il y ait des écoles publiques dans chaque État suivant les besoins de la population, pour la culture des arts utiles et des sciences naturelles; mais l'Église Catholique repousse naturellement tout ce qui dans les Ecoles peut être contraire à la vérité du christianisme et à la moralité."

Quoi de plus naturel?

Sur ce terrain, on doit pouvoir s'entendre. D'ailleurs, n'est-ce pas la réserve même qu'avait faite le CANADA-REVUE?

"Par suite, il est clair que si dans certaine localité, grâce aux sages dispositions des autorités ou aux soins attentifs des parents, des professeurs ou du Bureau d'Éducation, ces dangers pour la foi et la morale ont disparu, il est parfaitement légitime pour les parents catholiques d'envoyer leurs enfants à ces écoles pour y acquérir les éléments des lettres, pourvu que les parents eux-mêmes ne négligent pas leur sérieux devoir d'instruire les enfants dans tout ce qui a trait au culte et à la vie catholique."

Maintenant, Mgr Satolli ne peut s'empêcher de conseiller, lorsque les ressources des paroisses le permettent, de créer des écoles paroissiales mais à une condition: "qu'elles ne soient pas inférieures aux écoles publiques."

"Aucun reproche, ajoute-t-il, ni public, ni privé, ne doit être infligé aux parents catholiques, qui envoient leurs enfants aux écoles privées, ou aux académies, dans lesquelles une éducation plus élevée leur est fournie par des religieux ou d'autres personnes catholiques et approuvées. S'ils pouvoient suffisamment à l'éducation religieuse, laissez-les libres d'assurer autrement à leurs enfants l'éducation que la position de leur famille exige."

Tiens, voilà qui va pas mal déplumer tous nos grands prédicateurs, ceux qui nous assurent qu'hors d'eux et de leurs confrères il n'y a point de salut!

Les laïques ont aussi le droit d'enseigner, s'il faut en croire Mgr Satolli.

C'est égal, comme tout se découvre aussitôt qu'on sort de notre cercle d'éteignoirs!

Le légat papal ne se fait pas illusion. Il sait que déjà beaucoup d'enfants fréquentent les écoles publiques, mais il ne blâme personne

seulement il s'efforce d'obvier au mal, c'est-à-dire de pourvoir à l'éducation religieuse de ces enfants-là.

Il n'excommunie pas à tort et à travers, lui; il ne casse pas les vitres, n'interdit pas les écoles, ne menace pas de refuser les sacrements, comme le font ici nos évêques à grand renfort de coups de crosse.

Non, il agit, et il agit sagement.

Il propose trois moyens pour fournir à ces enfants le pain de la foi, le bénéfice de l'éducation catholique:

1°. Les Evêques et les membres du Bureau d'Éducation pourraient s'entendre pour permettre aux enfants catholiques de se réunir pendant les récréations, pour apprendre le catéchisme; dans les Ecoles Supérieures, au lieu du catéchisme, ils assisteraient à une instruction religieuse;

2°. On devrait créer, en dehors des Ecoles, des classes de catéchisme et d'instruction religieuse, où, à date fixe, les Elèves se réuniraient avec joie et empressement sur la pression des parents, l'exhortation des pasteurs et l'espérance de récompenses.

3°. Les pasteurs ne devraient pas un seul instant cesser d'inculquer aux parents cette idée que leur devoir est d'élever eux-mêmes leurs enfants dans la saine morale de la foi catholique.

Voilà la religion large, la religion chrétienne.

Ce n'est pas celle qui annihile le père de famille qui l'écrase au bénéfice du curé ou du confesseur. Non, c'est celle qui le relève, le fait respecter et estimer de ses enfants.

Quelle différence avec les coups de trique qu'on administre, ici, spirituellement parlant, aux malheureux pères qui veulent se mêler de l'éducation religieuse de leurs enfants.

Plus loin, cette même largeur de vue chez le porte-parole de Léon XIII se fait encore jour dans les termes qui suivent:

"Surtout, que le pasteur, par manque de prudence, n'aille pas montrer moins d'amour pour les enfants qui suivent les Ecoles Publiques que pour ceux qui suivent les Ecoles Paroissiales; au contraire, il faut leur montrer des marques de sollicitude spéciale. Et, pour cultiver ce champ, que le pasteur appelle à lui d'autres prêtres, et même, au besoin, des laïques, qui pourraient aider à son œuvre: ce qu'il faut avant tout, c'est qu'il soit pourvu aux besoins spirituels des enfants."

Je ne sais pas quel nez on a fait à l'archevêché de Montréal en lisant le discours de Mgr Satolli.

Des laïques enseigner la religion, apprendre le catéchisme aux enfants!

Un catéchisme laïque, quoi!

Voilà pourtant ce que vont s'écrier ces bon-